

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE HETTANGE-GRANDE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE HETTANGE-GRANDE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 29 septembre 2022

DCM N° 22-09-29-15

Date de convocation et d'affichage : 23 septembre 2022

La séance, présidée par Monsieur Roland BALCERZAK, Maire, est ouverte à 18h30.

Sont présents :

M. BALCERZAK Roland, Maire

MM. Mmes CONTRERAS Céline, GALLINA Nadine, HEIL Régis,
JACQUEMOT Emmanuelle, MAGGI Isabelle, PARPETTE Jerry, PATAT Hervé,
ROBINET David, Adjoint

MM. Mmes BARTHELEMY Claude, DEROCHE Evelyne, DUPLANTIER Monika,
FRANCK Virginie, GANTIER Paul, GARAVAGLIA Karine, GIACOMIN Quentin,
GWIAZDA Daniella, KERBER Bernadette, KRIEGER Marie-Odile,
MARQUES DA SILVA Constantin, OLIGER Yannick, PALLUCCA Didier, PORTA Jules,
SCHOUVER Franck, VEIDIG Patricia, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration : Mme DEROUT Aurélie à Mme JACQUEMOT Emmanuelle,
M. DAP Frédéric à M. ROBINET David, M. PAQUET Christopher à M. PORTA Jules,
Mme ROSIN Laurette à Mme GWIAZDA Daniella.

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance M. Quentin GIACOMIN.

Objet : Mise en œuvre de la Base Adresse Locale (BAL) - Contrat

Rapporteur : M. Jerry PARPETTE, Adjoint au Maire

Une Base Adresse Locale (BAL) est un fichier répertoriant l'intégralité des adresses présentes sur une commune. Cette base est gérée par la collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI). Elle est publiée sous la responsabilité du Maire, ce qui lui confère un caractère officiel. Ces adresses sont effectivement publiées dans la Base Adresse Nationale (= base de données de référence pour les adresses en France).

Une BAL publiée et à jour dans la BAN permet la bonne prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics (DGFIP, SDIS, IGN, La Poste...).

La mise en place de la Base Adresse Locale par La Poste, s'effectue au travers d'une méthodologie construite en 4 phases :

1. Cadrage du projet : réunion de travail pour définir les modalités du projet ;
2. Audit & Conseil : diagnostic sur l'intégralité des adresses de la commune ;
3. Réalisation du projet dans l'outil cartographique puis validation par le Conseil Municipal,
- Correction des anomalies d'adressage retenues suite à l'audit ;
- Production des fichiers des adresses de la commune (fichier des anciennes et nouvelles adresses et fichier des adresses finales de la commune).
4. Procès-Verbal (PV) de fin de prestation (répond à l'obligation légale d'archivage de dossier) : finalisation du projet d'un commun accord.

Chacune de ces 4 phases donnera lieu à la remise d'un livrable.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le projet de contrat,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat de mise en œuvre de la Base Adresse Locale (BAL) avec La Poste,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Le Maire de Hettange-Grande,
Roland BALCERZAK

Séance ouverte à 18h30 sous la Présidence de Monsieur Roland BALCERZAK, Maire					
Nombre de membres : 29			Vote		
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
25	29	29	0	0	0
Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ					
Service à l'origine de la DCM : Service de l'Etat-Civil					
Commissions :					
Référence nomenclatures « ACTES » : 8.5 Politique de la ville, habitat, logement					